ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

charte e-commerce

Question au Gouvernement n° 1803

Texte de la question

CHARTE E-COMMERCE

M. le président. La parole est à Mme Anne-Laurence Petel.

Mme Anne-Laurence Petel. Monsieur le secrétaire d'État chargé du numérique, vous avez signé ce matin la charte « e-commerce », un code de bonne conduite entre les PME et les plateformes de vente en ligne. Parallèlement à l'instauration d'une taxe sur les GAFA – Google, Apple, Facebook et Amazon –, cette avancée répond à l'une des nombreuses problématiques que la révolution numérique pose à notre société et à notre économie.

Cette charte repose sur trois piliers : la formalisation des relations commerciales, la garantie d'un échange ouvert, fiable et individualisé et le renforcement de la lutte contre la contrefaçon. Tels sont donc les trois engagements auxquels les plateformes numériques devront se conformer. Ces géants doivent à leurs partenaires, nos entreprises, plus d'éthique, de respect et de transparence. Hélas, les deux acteurs les plus puissants du secteur, Alibaba et Amazon, refusent les règles d'un jeu équitable pour continuer à imposer la loi du plus fort.

En refusant de signer cette charte, ces deux empires commerciaux refusent l'équité commerciale. Ils refusent de respecter leurs partenaires, les TPE-PME, qui sont les véritables créateurs de richesse et d'emploi dans nos territoires. Face à ces géants du e-commerce qui imposent leurs règles sans vergogne, nos petites et moyennes entreprises sont soumises aux déloyautés du numérique : déréférencement du jour au lendemain, explosion des frais d'intermédiation, absence de contact et d'information. *(M. Jean Lassalle applaudit)*

En concluant cette charte de bonne conduite, vous avez décidé de mener ce combat, monsieur le secrétaire d'État, pour équilibrer les relations commerciales et protéger nos TPE-PME de la loi du plus fort et des pratiques déloyales des plateformes numériques.

La représentation nationale tout entière, au-delà des clivages politiques, est avec vous pour protéger les entreprises françaises, car elles sont la clé de voûte de notre économie. Pouvez-vous nous en dire davantage des engagements contenus dans cette charte et de l'action que vous entendez mener pour contraindre Amazon et Alibaba à s'y conformer ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État chargé du numérique.* Ce matin, nous avons signé cette charte avec des entreprises qui se sont engagées à nos côtés. Deux d'entre elles, parmi les plus importantes, n'étaient pas présentes : Amazon et Alibaba.

Je l'ai dit hier, je suis en colère contre Amazon, car, depuis six mois, nous travaillions ensemble. *(Exclamations sur les bancs des groupes LR, GDR et FI.)* La situation est grave car le e-commerce représente, en France, 90 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et concerne 200 000 PME qui vendent sur ces « market places » – ces sites internet qui permettent de commander un produit, vendu par une entreprise, en général une entreprise de proximité, une TPE, une PME.

Quand tout va bien, la situation est formidable pour la PME qui peut réaliser 30 % ou 40 % de chiffre d'affaires en plus. Mais lorsque la situation se dégrade, quand la grande plateforme ne répond plus au téléphone, quand elle déréférence ou modifie unilatéralement son tarif, l'entreprise perd tout – et en disant entreprise, j'entends éditeur de proximité, artisan ou petit industriel. *(M. Jean Lassalle applaudit)*

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes engagés autour de cette charte. Ce matin, le Bon Coin, Rakuten, Cdiscount, Ebay, la Fnac, Darty, La Redoute, ManoMano, Conforama, Boulanger, qui représentent, à eux tous, la majorité du secteur, se sont engagés à mettre un interlocuteur humain à la disposition de ces PME, à rendre les frais transparents et à lutter contre la contrefaçon. Quant à ceux qui n'ont pas signé, ils seront soumis au règlement européen P2B – « plateforme to business » – pour lequel la France s'est engagée, et moi personnellement, depuis près de deux ans. Ce règlement sera voté dans quelques jours et il deviendra réalité en 2020. Cette charte de bonne conduite était simplement une manière pour la France et les acteurs de s'engager avant que le droit ne les y oblige.

Je suis très heureux de célébrer les plateformes françaises et européennes qui se sont engagées. Les autres pourront toujours nous rejoindre et signer dans quelques semaines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : Mme Anne-Laurence Petel
Circonscription : Bouches-du-Rhône (14e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1803
Rubrique : Numérique
Ministère interrogé : Numérique
Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 mars 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mars 2019